Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260505-2026_066-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 29 avril 2026, s'est réuni le 5 mai 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	46
Votants :	52
Secrétaire de séance :	Clément AUFFRED

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT, Pascale NIGEN, Franck CHAPOULIE
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, François PLOUET, Sylvie ISTA, Philippe BURBAN, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN :	Stéphane CADO
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Danièle BROCHU, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC
RÉDÉNÉ :	Nadine NAYARADOU, Laurent PORTIER
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Fabrice MALHERE
TRÉMÉVÉN :	Aurélie FOUCHER, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Olivier LE BOUETTE (BANNALEC), Julien LE GUENNEC (CLOHARS), Patricia ECK (QUERRIEN), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Yves SCHRYVE (QUIMPERLE), Elisabeth ESVAN (QUIMPERLE), Yves BERNICOT (REDENE)

POUVOIRS :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS) a donné pouvoir à Gwénaël HERROUET (MOELAN)
Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN)
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle BROCHU (QUIMPERLE)
Yves SCHRYVE (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)
Elisabeth ESVAN (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Arnaud LE DANTEC (QUIMPERLE)
Yves BERNICOT (REDENE) a donné pouvoir à Nadine NAYARADOU (REDENE)

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260505-2026_066-DE

DCC2026-066

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
1- COMMISSIONS ET DESIGNATIONS

Gouvernance du tourisme: nomination des 10 représentants de Quimperlé Communauté pour siéger au sein de la Société Publique Locale (SPL) "Destination Quimperlé Les Rias"

Le mandat des représentants des établissements publics de coopération intercommunale au sein des organismes extérieurs est lié à celui de l'organe délibérant de la collectivité qui les a désignés. Aussi, après leur renouvellement, le conseil communautaire nouvellement installé doit dans les meilleurs délais procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs en application de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Par délibération communautaire du 5 juin 2025, Quimperlé Communauté a validé la création d'une SPL "Destination Quimperlé les Rias" en collaboration avec 14 communes du territoire. La SPL intervient sur les missions liées au développement de l'attractivité générale du territoire et tout particulièrement autour de l'attractivité touristique.

Par délibération communautaire du 11 décembre 2025, Quimperlé Communauté a approuvé la convention d'objectifs et de moyens liant Quimperlé Communauté et la SPL "Destination Quimperlé les Rias" pour les années 2026 à 2028.

Compte tenu de la répartition du capital entre l'ensemble des actionnaires, dont l'apport de Quimperlé Communauté représente 96,5% du capital de la SPL, il revient à Quimperlé Communauté de nommer 10 administrateurs qui siègeront au conseil d'administration de la société. Les 14 autres actionnaires, compte tenu du capital investi individuellement, siègeront dans l'assemblée spéciale de la SPL qui nommera son représentant amené à occuper le 11ème poste du conseil d'administration.

Dans ce contexte, afin de maintenir une représentativité équitable des communes de Quimperlé Communauté, il est proposé de poursuivre la répartition des postes dévolus à Quimperlé Communauté en trois zones géographiques de trois sièges et de réserver le 10ème poste à la présidence de Quimperlé Communauté :

- 3 représentants de la zone littorale (Clohars-Carnoët, Moëlan-sur-Mer, Riec-sur-Bélon)
- 3 représentants de la zone intérieure (Arzano, Bannalec, Guilligomarc'h, Locunolé, Querrien, Rédéné, Scaër, Saint-Thurien)
- 3 représentants de la zone Quimperlé et périphérie (Baye, Le Trévoux, Mellac, Quimperlé, Tréméven)
- 1 siège pour la présidence de Quimperlé Communauté.

Ensuite, considérant que Quimperlé Communauté est très majoritaire au sein de la gouvernance de la SPL, que les missions de cette dernière sont liées principalement à la compétence Tourisme de Quimperlé Communauté et que la collectivité lui délègue les

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260505-2026_066-DE

missions régaliennes d'un office de tourisme conformément à l'article L133-3 du code du tourisme, il est proposé la candidature du·de la Vice-Président·e en charge des politiques de Quimperlé Communauté à la présidence de la SPL. Également, conformément aux décisions prises par l'ensemble des actionnaires lors de la création de la SPL, la présidence se voit attribuer les fonctions de Direction Générale. Conformément aux statuts de la société, il appartient à la collectivité représentée d'accepter cette fonction pour son représentant. Donc, dans le cas où le conseil d'administration de la SPL "Destination Quimperlé les Rias" nommerait un administrateur représentant Quimperlé Communauté pour prendre la fonction de Président Directeur Général, Quimperlé Communauté doit accepter cette proposition.

Il est proposé que Quimperlé Communauté soit représenté par :

- Syvie ISTA
- Michaël THOMAS
- Morgane CONAN
- Sidonie JARNO
- Pascal PILLAULT
- Aurélie FOUCHER
- Clotilde LAVISSE
- Nadine NAYARADOU
- Guy FAOUCHER
- Christophe LE ROUX

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER la proposition des 10 représentants de Quimperlé Communauté pour siéger au conseil d'administration de la SPL "Destination Quimperlé les Rias" ;
- APPROUVER la proposition de déposer la candidature du Vice-Président en charge des politiques touristiques de Quimperlé Communauté au poste de Président de la SPL ;
- APPROUVER les fonctions de Directeur Général qui devraient être proposées par le conseil d'administration de la SPL à son Président ;
- AUTORISER le Président à signer l'ensemble des documents associés à la présente délibération.

Les élus suivants ne prennent pas part au vote :

- Syvie ISTA
- Michaël THOMAS
- Morgane CONAN
- Sidonie JARNO
- Pascal PILLAULT
- Aurélie FOUCHER
- Clotilde LAVISSE
- Nadine NAYARADOU
- Guy FAOUCHER
- Christophe LE ROUX

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260505-2026_066-DE

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE la proposition des 10 représentants de Quimperlé Communauté pour siéger au conseil d'administration de la SPL "Destination Quimperlé les Rias" ;
- APPROUVE la proposition de déposer la candidature du Vice-Président en charge des politiques touristiques de Quimperlé Communauté au poste de Président de la SPL ;
- APPROUVE les fonctions de Directeur Général qui devraient être proposées par le conseil d'administration de la SPL à son Président ;
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents associés à la présente délibération.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président

Christophe LE ROUX